



**PROGRAMME DE FORMATION DE MAINTIEN
ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DU S.S.T.
« Sauveteur Secouriste du Travail »**



Objectif

La formation a pour objectif d'actualiser et de maintenir les compétences du secouriste, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent à celui de sa formation initiale.



Pré requis

Titulaire du certificat S.S.T.



Durée

7H



Nombre de participants

De 4 à 10 personnes

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durant cette journée de formation, vous serez confronté à diverses mises en situation que l'on appelle cas concret. Ce sont des jeux de rôle où chacun aura l'occasion de simuler une victime, de jouer le rôle d'un témoin ou d'un curieux et d'intervenir en qualité de secouriste. Lors de l'apprentissage des gestes, nous vous mettons par 2, avec à disposition un tapis, afin de reproduire les techniques abordées par le formateur.

Grâce à la quantité de matériels que nous ramenons, vous pourrez vous exercer sur les mannequins (adultes, enfants et nourrissons), à raison d'un mannequin par binôme. Concernant l'hygiène du matériel, celui-ci est nettoyé et désinfecté avant et après chaque formation. Un registre d'entretien est à disposition, à votre demande, auprès du formateur.

La plupart des parties est renforcée par du maquillage d'effets spéciaux. Les stagiaires peuvent ainsi effectuer le bon geste sans avoir besoin d'imaginer la situation. Cela évite également l'effet de surprise lors d'une future « vraie » intervention et permet ainsi de maîtriser au mieux la situation.

C.E.R.F.S.S.

Directeur : Monsieur Laurent DUBUS
8, rue de Lille – 59100 ROUBAIX

☎ 06 21 78 15 60 ✉ cerfss@icloud.com
www.cerfss.com

Evaluation

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'I.N.R.S. dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST Maintien et Actualisation des Compétences » et utilisé à chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Ce certificat a une durée de validité de 24 mois.

Arrivée du formateur sur site

M. DUBUS Laurent : Ancien Sapeur-pompier de Paris

1^{ère} Partie

 0h30

Retour d'expérience sur les actions menées en prévention et/ou secours à victime

- Redéfinir le rôle du S.S.T. en qualité d'auxiliaire de prévention ;
- Repérer les écarts du S.S.T. lors de ses interventions dans l'entreprise et à l'extérieur ;

2^{ème} Partie

 1h00

Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

- L'évolution et les changements potentiels des gestes de premiers secours ;
- La protection et l'alerte des secours ;
- L'examen de la victime.

C.E.R.F.S.S.

Directeur : Monsieur Laurent DUBUS
8, rue de Lille – 59100 ROUBAIX

☎ 06 21 78 15 60 ✉ cerfss@icloud.com
www.cerfss.com

3^{ème} Partie

 4h30

Révision des gestes de secours

- a. La victime saigne abondamment
- b. La victime s'étouffe
- c. La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- d. La victime se plaint de brûlures
- e. La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- f. La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- g. La victime ne répond pas mais elle respire
- h. La victime ne répond pas, et ne respire pas

4^{ème} Partie

 1h00

Evaluation certificative

- Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ;
- Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace ;
- Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée ;
- Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.
- Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention ;
- Etre capable de supprimer ou réduire les situations dangereuses ;
- Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

C.E.R.F.S.S.

Directeur : Monsieur Laurent DUBUS
8, rue de Lille – 59100 ROUBAIX

☎ 06 21 78 15 60 ✉ cerfss@icloud.com
www.cerfss.com



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques sur vidéo projecteur (photos et vidéos à l'appui) ;
- Démonstrations par le formateur ;
- Exercices d'apprentissage ;
- Mannequins de réanimation adulte, enfant et nourrisson ;
- Défibrillateurs de formation ;
- Maquillage d'effets spéciaux ;
- Matériel de simulation de cas concret.

Obligations réglementaires :

Article 223-6 du code pénal

Depuis le 1er janvier 2013, dans le cas où cette formation continue ferait défaut, le S.S.T. perd sa « certification S.S.T. » mais en aucun cas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger. La validation d'une session de maintien et d'actualisation de ses compétences lui permettra de recouvrer sa « certification de S.S.T. » et une nouvelle carte de S.S.T. lui sera délivrée ou selon les régions une attestation de la part de l'organisme de formation.

C.E.R.F.S.S.

Directeur : Monsieur Laurent DUBUS
8, rue de Lille – 59100 ROUBAIX

☎ 06 21 78 15 60 ✉ cerfss@icloud.com
www.cerfss.com